



## Présentation de l'association La Parole aux Citoyens

### 1) Historique

L'association La Parole aux Citoyens a été créée en 1994 à l'occasion du projet TGV dans le but de permettre l'expression des habitants de la commune de Mallemort (voir **PJ1**, déclaration au journal officiel).

Après cet épisode l'association a été mise en sommeil pendant plusieurs années.

En novembre 2012, le besoin de concertation constaté à l'occasion de divers projets (SCOT Agglopoie Provence, extension de la Carrière Lafarge des Iscles du mois de mai, PLU de la commune de Mallemort) a conduit d'anciens adhérents à relancer son activité. Depuis cette date, La Parole aux Citoyens poursuit une activité régulière axée notamment sur la promotion de démarches participatives dans tous les projets touchant au « cadre de vie » des habitants de la commune et des environs.

### 2) Objet de l'association

L'objet de l'association est décrit ci-dessous en conformité avec ses statuts (voir **PJ2** : [statuts](#) modifiés adoptés en 2014 et **PJ3** : témoin de de publication de modification au JO) :

*Constatant, le besoin pour les Citoyens de se retrouver afin d'échanger, confronter des idées, sortir de l'anonymat et de l'isolement, ainsi que la nécessité de rénover la démocratie locale, l'Association a pour but :*

- *de créer tous moyens permettant aux personnes, en tant que Citoyens, de se rencontrer, d'échanger, de proposer, de se former et d'agir sur toutes les questions concernant leur «cadre de vie », au sens le plus large possible, dans un esprit d'ouverture, d'humanisme, de progrès et de justice,*
- *de favoriser l'information de tous sur les projets de la Commune ou qui la concernent, à quelque titre que ce soit,*
- *de promouvoir les principes de la démocratie participative.*

*La notion de « cadre de vie » s'entend ici au sens le plus large possible. Elle couvre notamment les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, du développement durable, du patrimoine, de la voirie,... mais aussi les aspects vie sociale, vie économique, services publics, culture, loisirs, solidarité, etc ...*

*Le développement de la démocratie participative a notamment pour but de permettre collectivement aux habitants de la Commune :*

- *de faire part de leurs attentes en fonction des réalités vécues,*
- *d'être informés dans le détail des orientations et projets en cours ou à venir,*
- *de pouvoir donner leur avis et être véritablement partie prenante des décisions qui les concernent et qui déterminent leur « cadre de vie » commun,*
- *de proposer si nécessaire de nouvelles orientations ou de nouveaux projets et de participer à leur mise en œuvre.*

Nota : conformément aux dispositions règlementaires, les statuts de l'association précisent :

- Les conditions permettant l'accès aux comptes de l'association par tous ses membres (il suffit d'en faire la demande écrite)
- Les délais de communication permettant aux membres de prendre connaissance à l'avance des éléments sur lesquels ils sont amenés à se prononcer en assemblée générale (15 jours)
- Les modalités de déroulement des votes de l'assemblée générale (vote à bulletin secret)

L'association n'a pas défini de règlement intérieur.

### **3) Cadre géographique**

L'association agit à la fois un cadre communal (Mallemort, commune d'origine de l'association) et dans un cadre plus large (Métropole AMP/ territoire du Pays salonais), voir paragraphe 4.4 ci-dessous.

### **4) Siège social et adresse de gestion**

Conformément aux statuts, le siège social est fixé à la Maison des Associations de Mallemort ou à défaut à la Mairie de Mallemort.

Par décision de l'assemblée générale du 26 octobre 2016 (**PJ 6**), l'adresse de gestion de l'association a été fixée chez :

M. PLATON Thierry  
Crau de Saint Pierre  
13370 Mallemort

### **5) Activités**

#### **4.1 Assemblée citoyennes**

L'association organise des « assemblées citoyennes » sur des thèmes de réflexion variés : démarches participatives, urbanisme, PLU, commerce de proximité, logement social, circuits courts/consommer local, etc...

**Ces réunions sont ouvertes à tous**, il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer, y compris pour définir des orientations ou prendre des décisions. Une trentaine de réunions ont été tenues depuis la réactivation de l'association fin 2012. Ces assemblées ont regroupé jusqu'à trente participants. Les comptes rendus sont librement accessibles sur la page [comptes rendus](#) du site internet de l'association.

## 4.2 Site internet

Depuis fin 2013 l'association a mis en ligne un [site internet](#) . Celui-ci diffuse régulièrement informations, réflexions et propositions concernant les diverses thématiques traitées par l'association.

- Démocratie participative
- Urbanisme
- Environnement cadre de vie
- Agriculture
- Vie économique
- Social
- Culture/éducation
- Energie

Le site internet diffuse également un certain nombre de documents administratifs qui ne sont pas mis en ligne sur le site de la mairie ou de l'intercommunalité : documents d'urbanisme (POS, compte rendu de réunions publiques, PV conseils municipaux, rapports d'activités Agglopoie, bilan PLH, etc...)

## 4.3 Actions auprès de la commune de Mallemort

Afin de faire connaître l'avis des habitants qui participent aux assemblées citoyennes, l'association recherche un dialogue constructif avec la mairie :

- Participation à la commission extramunicipale PLU : réalisations dans ce cadre de nombreuses études dont la pertinence a été reconnue. Voir notamment « [évolution population et habitat](#) » ainsi que « [dossier PLU](#) » sur le site internet de l'association.
- Propositions de démarches participatives : (réaménagement des avenues, requalification du cœur du village, fleurissement par les habitants, journée citoyenne...)
- Promotion du conventionnement social dans le n° 7 de « Mallemort Infos » (journal municipal d'information de Mallemort)
- Etc...

## 4.4 Actions auprès de la Métropole AMP/ Territoire du Pays salonais

- Réalisation d'une analyse du PLH Agglopoie Provence transmise au service aménagement du territoire de la Métropole/ Territoire du Pays Salonais. Voir [article PLH](#)
- Analyse comparative des PLU de plusieurs communes transmise à la DDTM et aux services de la Métropole
- Echange avec Urbanis pour la promotion du conventionnement social auprès des bailleurs privés. Voir [article conventionnement](#)
- L'association relaie sur son site internet des informations et des réflexions propres aux problématiques de la Métropole AMP (périurbanisation, préservation des terres agricoles, sauvegarde du commerce de proximité, services eau/assainissement, élimination des déchets, etc...)

## 4.5 Autres actions citoyennes

- Participation à la journée du patrimoine et de la citoyenneté 2016 ([journée de la citoyenneté](#))
- Participation à « Curieuses Démocraties » en 2015 à Saillans (voir [curieuses démocraties](#))
- Participation au « pôle Citoyen » organisé par le festival « Sens Dessus Dessous » 2016 à Mallemort (voir [café des citoyens](#))
- Promotion de la monnaie locale « La Roue » sur Mallemort (voir [La Roue arrive à Mallemort](#))

## 6) Assemblées générales, rapport moral, rapport financier

Depuis sa réactivation fin 2012 l'association La Parole aux Citoyens a tenu 3 assemblées générales:

- Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 novembre 2014 (**PJ4**)
- Assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2015 (**PJ5**)
- Assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2016 (**PJ6**)

Les comptes rendus des assemblées générales incluent le rapport d'activité et le rapport financier et sont disponibles en libre accès sur le site internet de l'association, page [comptes rendus](#)

## 7) Nombre d'adhérents

Au 15-11-2016, 13 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Le dernier bilan comptable a été établi à l'occasion de l'assemblée générale du 26 octobre. La cotisation est fixée à 10 euros. (**voir PJ6**)

Il est important de noter que le but de l'association n'est pas tant de recruter un maximum d'adhérents ou de recevoir un maximum de cotisations que de permettre au maximum d'habitants et de citoyens de participer librement aux réflexions et aux débats concernant leur « cadre de vie commun ».

## 8) Membres dirigeants et conseils d'administration

Conformément à ses statuts, l'association La Parole aux Citoyens est dirigée par un Conseil Collégial comprenant au moins 3 personnes. Les membres du Conseil Collégial animent l'association et les assemblées citoyennes ; ils représentent l'association dans les actes de la vie civile ou auprès des tiers.

Au 15-11-2016 la composition du conseil collégial, actée lors de l'assemblée générale du 26 octobre 2016 (**voir PJ6**), est la suivante :

Nom	Adresse	Profession	Nationalité
Nathalie KERBRAT	Impasse des lavandières 13370 Mallemort	Peintre	Française
Anne Van den STEEN	Quartier Gardet 13370 Mallemort	Artiste plasticienne	Française
Jean-Pierre DULOUT	19 rue Alphonse Daudet 13370 Mallemort	Expert agricole	Française
Jean-Claude DEGIOVANNI	Quartier Loriolle-Est 13370 Mallemort	Retraité	Française
Alain BREMOND	Chemin de La Tour 13370 Mallemort	Retraité	Française
Thierry PLATON	Crau de Saint Pierre 13370 Mallemort	Retraité	Française

Le Conseil Collégial débat chaque fois que nécessaire, soit sur internet, soit en préambule des réunions mensuelles.

## **9) Liste des pièces jointes**

**PJ1** : copie du journal officiel du 22 juin 1994 publiant la déclaration de création de l'association

**PJ2** : Statuts en vigueur (adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2014)

**PJ3** : témoin de publication au JO des statuts modifiés

**PJ4** : Compte Rendu de l'assemblée générale du 15/11/2014, bilan moral et bilan financier

**PJ5** : Compte Rendu de l'assemblée générale du 17/11/2015, bilan moral et bilan financier

**PJ6** : Compte Rendu de l'assemblée générale du 15/11/2014, bilan moral et bilan financier

L'ensemble de ces documents, ainsi que cette note de présentation (avec les liens numériques actifs), sont disponibles sur le compte de l'association : sur le serveur service public / associations :

<https://www.service-public.fr/compte/tableau-de-bord>